

N°21- 178 /CB

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION****LE PREFET DU CERCLE DE BAFLOULABE**

Vu la loi N°04-038 du 05 août 2004 relative aux associations, certifie avoir reçu de **Monsieur Pascal Adams THERA**, Président de l'association demeurant à **Manantali** (Commune de Bamafélé) Cercle de Bafoulabé une déclaration par laquelle il fait connaître la constitution d'une association dénommée: «**MISSION EVANGÉLIQUE CHRÉTIENNE AGAPE**» (**M.E.C.A.**).

Ayant pour but :

- évangélisation, mission et implantation d'églises ;
- formation biblique des fidèles;
- construction et création de centres de formations ;
- constructions d'églises et tenue des cultes chrétiens dans les différentes zones d'implantation ;
- promotion de l'agriculture durable et lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme.

Son siège social est situé à **Manantali**.

Le dossier comprend :

**Deux (2) exemplaires** de la déclaration (dont un timbré) en date du 12 avril 2021.

**Deux (2) exemplaires** du règlement intérieur de l'association.

**Deux (2) exemplaires** certifiés conformes du procès verbal de l'assemblée constitutive.

**Deux (2) exemplaires** certifiés conformes du statut de l'association (dont un timbré)

En application des dispositions des articles 7 et 8 de la loi précitée, il appartient au déclarant de :

-Faire inscrire au journal officiel de la République du Mali un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, l'indication de son siège social ainsi que les noms des membres du bureau,

-Notifier à l'administration dans un délai de **trois (3) mois**, les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, les modifications apportées aux statuts, les changements d'adresse du siège social, les nouveaux établissements fondés et les acquisitions ou aliénations d'immeuble.

**NB** : la délivrance du présent récépissé a le caractère d'une simple formalité et n'implique aucun engagement particulier de l'Administration envers l'association concernée.

Bafoulabé, le 21 décembre 2021

**LE PREFET**



**Hamidou MOHAMED**  
Membre du Corps Préfectoral